

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2008

le onze avril deux mille huit, à vingt heures, se sont réunis sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Maire, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mazères-Lezons.

présents : Monique Sémavoine, François Gay, Nicole Le Dieu de Ville (excusée, arrivée à 20h45), Roger Pedeflous, Laurent Jouanlong, Françoise Hurabielle-Péré, Olivier Sablé, Francis Landes, Elisabeth Lahore, Jean-Marc Lacrampe, Eric Cazabat, Nicole Dufau, Jean-Marc Dauphinot, Gérard Heitz, Jean-Louis Ville, Jean-Jacques Bordenave (excusé, arrivé à 20h15), Annabelle Aracil, Christophe Carrère

Madame Elisabeth LAHORE est désignée comme secrétaire de séance.

Compte administratif 2007

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2007. Ce dernier dégage un excédent de fonctionnement de 358 244.13 euros, soit un excédent cumulé de 1 418 646.74 euros avec les exercices antérieurs. Parallèlement le résultat d'investissement fait apparaître un besoin d'investissement de 118 986.74 euros.

Compte de gestion 2007

Le compte de gestion du receveur municipal retraçant les opérations comptables de l'exercice est également approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2007

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme suit :

- ↳ 118 986.74 euros en section d'investissement afin de couvrir le besoin d'autofinancement dégagé par l'exercice 2007 ;
- ↳ 1 239 203 euros en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2008.

Taux des impôts locaux 2008

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales 2008 au même niveau que ceux de l'année 2007. Les taux 2008 seront donc de 8.58% pour la taxe d'habitation, 11.38% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 41.84% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Budget primitif 2008

Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, le budget prévisionnel de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre à la somme de 2 649 560 euros en section de fonctionnement et à la somme de 2 572 510 euros en section d'investissement en tenant compte d'un reste à réaliser de travaux pour un montant de 60430 euros.

subventions de fonctionnement aux associations

Le conseil étudie individuellement les demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra communales. Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 66 315 euros sur le budget communal. Décision prise à l'unanimité.

Commission communale des impôts directs

Le conseil municipal propose sa liste de candidats en vue de leur désignation par le Directeur des Services Fiscaux pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Questions diverses

Le Maire rend compte en fin de séance des décisions prises en matière de droit de préemption conformément à la délégation de pouvoir que lui a accordé le Conseil Municipal.